

Mercredi 24 juin 2015



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 42) — *Loi sur la nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses dispositions législatives)/The Independent Officers of the Assembly Appointment Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 43) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

PÉTITIONS

M^{me} MITCHELSON

M^{me} ROWAT

M. SCHULER

M. EWASKO

M. GRAYDON

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(40 h 13 min)

(Assemblée — Conseil exécutif)

(salle 255 – Emploi et Économie)

(salle 254 — Santé, Vie saine et Aînés)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 8) — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act*
(amendement [1] — M. MARTIN)

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique et autres modifications)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re Post-Traumatic Stress Disorder and Other Amendments)*
(amendement [1] — M^{me} DRIEDGER)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*
(amendement [1] — M. SCHULER)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux (espèces aquatiques envahissantes)/The Water Protection Amendment Act (Aquatic Invasive Species)*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act*

(M. MARTIN)

Motion de M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 25) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

(M. WISHART)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 34) — *Loi sur la sécurité accrue des routes (modification de la Loi sur les conducteurs et les véhicules et du Code de la route)/The Safer Roads Act (Drivers and Vehicles Act and Highway Traffic Act Amended)*

(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* CROTHERS

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)*

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 31) — *Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act*

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* DEWAR

(N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* BLADY

(N^o 37) — *Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 38) — *Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 39) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) (transparence et responsabilité accrues au niveau local)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act (Enhancing Local Transparency and Accountability)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 41) — *Loi corrective de 2015/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2015*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le *ministre* CHOMIAK

Que l'Assemblée annule l'entente précédente du 4 juin 2015 portant qu'elle siège pendant les mois de juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre et que, par dérogation au paragraphe 2(1) du *Règlement*, ses travaux se déroulent comme suit :

- a) l'Assemblée ajourne ses travaux le 11 juin 2015, conformément au *Règlement*;
- b) elle reprend ses travaux le 16 juin 2015 et siège jusqu'au 30 juin 2015, étant entendu que si la présente motion n'a pas été tranchée le 11 juin, l'Assemblée peut être rappelée d'urgence le 16 juin en vertu du *Règlement*;
- c) elle reprend de nouveau ses travaux le 20 octobre 2015 et siège jusqu'au 5 novembre 2015;
- d) elle reprend une fois de plus ses travaux le 16 novembre 2015 et siège jusqu'au 3 décembre 2015;
- e) elle reprend enfin les travaux de la session en cours ou entreprend la 5^e session de la 40^e législature le 24 février 2016 et siège jusqu'au 15 mars 2016.

(M. GOERTZEN)

**QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS —
ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE**

QUARANTIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCRITES

M. SCHULER

11. Le député d'Elmwood peut-il divulguer si la photo sur laquelle il figure, publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, est une publicité payée à même des fonds provenant de l'Assemblée législative ou du gouvernement provincial?
12. Étant donné que le député d'Elmwood est identifié en tant que député du Parlement et non de l'Assemblée législative du Manitoba dans une photo publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, peut-il divulguer si la photo a été prise avec l'aide de fonctionnaires ou de ressources du gouvernement provincial ou de l'Assemblée législative du Manitoba?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

PROPOSITIONS

M. WIEBE — Mesures du gouvernement visant l'amélioration de parcs et la création d'aires protégées

14. Attendu :

que le Manitoba est réputé pour sa diversité naturelle, notamment pour ses lacs, ses rivières, ses forêts et ses prairies à herbes hautes;

qu'un grand nombre d'espèces et d'écosystèmes au Manitoba doivent être protégés pour que l'on puisse assurer leur survie;

que le gouvernement provincial prend des mesures énergiques et innovatrices dans le but de protéger nos ressources naturelles qui sont irremplaçables et d'offrir un environnement plus sain aux générations futures;

que le gouvernement provincial a récemment annoncé des mesures visant à protéger cinq espèces animales et végétales au Manitoba, deux écosystèmes ainsi que les prairies à herbes hautes et les alvars;

que l'initiative visant la protection d'écosystèmes en entier est la première en son genre en Amérique du Nord et la troisième au monde;

que le gouvernement provincial a entrepris des démarches essentielles visant la préservation des écosystèmes, des habitats et des espèces naturels de la province en améliorant le réseau de parcs du Manitoba et en créant des aires protégées, notamment des réserves écologiques;

que le gouvernement provincial prend en outre des mesures fermes pour protéger le lac Winnipeg et, qu'à cette fin, il préserve les terres humides, réduit les écoulements de nutriants dans les cours d'eau, lutte contre les espèces envahissantes telles les moules zébrées et investit dans les projets de recherche, notamment le Watershed System Research Program offert à l'Université du Manitoba, le navire de recherche sur le lac Winnipeg et les installations de la Région des lacs expérimentaux, que le gouvernement conservateur fédéral avait choisi de cesser de financer;

que l'opposition officielle a fermement contesté les mesures adoptées par le gouvernement provincial pour protéger les eaux et prévenir le changement climatique et qu'elle rendrait inefficaces les dispositions législatives portant sur la protection des eaux au Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba réitère son appui à l'égard de l'initiative qui vise la protection d'écosystèmes en entier, première en son genre en Amérique du Nord;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer sa lutte pour protéger les ressources naturelles irremplaçables du Manitoba, dans l'intérêt des générations futures.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité du développement social et économique se réunira le mercredi 24 juin 2015, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité du développement social et économique se réunira le jeudi 25 juin 2015, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.
